

Cultiver l'avenir

DE LA FILIÈRE
HERBORISTERIE
FRANÇAISE

Retour sur le colloque
du 17 avril 2026 au Sénat



Marie-Pierre Monier
SÉNATRICE DE LA DRÔME

GUILLAUME
GONTARD
SENATEUR DE L'ISERE



sommaire

INTRODUCTION.....P3

HERBORISTES,
DES MÉTIERS
D'AVENIR ?P4-6

APRÈS LE FEU,
L'HERBORISTERIE
POUR RÉGÉNÉRER
LES PAYSAGES.....P7-8

L'HERBORISTERIE
COMME OUTIL
DE SOIN :
L'EXEMPLE
DES CHARTREUX.....P9-10

QUELLE STRUCTURATION
POUR UNE FILIÈRE
EN PLEIN ESSOR ?.....P11-14

COMMENT SORTIR
DE L'AMBIGUÏTÉ ?
QUEL ENCADREMENT
JURIDIQUE DE
LA PRATIQUE ?.....P15-18

CONCLUSION.....P19

Introduction

A l'invitation du **sénateur Guillaume Gontard**, de la **sénatrice Marie-Pierre Monier** et avec la participation la **députée Marie Pochon**, du **syndicat des SIMPLES**, de la **Fédération des paysan.nes-herboristes**, la **Fédération française des écoles d'herboristerie** et **Guilde française des praticien.nes en herboristerie** nous avons organisé un colloque au Sénat sur l'avenir de la filière.

Sept ans après la publication du rapport mission d'information sénatoriale conduite par **Joël Labbé** : « *Les plantes médicinales et l'herboristerie : à la croisée de savoirs ancestraux et d'enjeux d'avenir.* », la **filrière de l'herboristerie française poursuit son essor**.

Cette vitalité a été constatée lors des rencontres «*Imaginons ensemble l'herboristerie de demain*» ; qui a réuni à l'automne 2025, trois jours durant, à Nyons dans la Drôme, les acteurs et actrices de la filière : producteur-rices, herboristes, pharmacien.nes, praticien.nes, formateur-rices, organismes de formation, chercheur.euses, élu.es du territoire et parlementaires... L'objectif était alors de penser le développement d'une herboristerie durable, respectueuse des plantes et des humains : petites structures en circuit court, entreprises ancrées dans leur territoire, créatrices de lien, de savoir-faire et d'emplois locaux.

A cette occasion, **l'objectif de ce colloque a germé. Faire le point sur la structuration de la filière sept ans après le rapport Labbé et sur les batailles qui demeurent, notamment pour faire évoluer la norme juridique.**



RAPPORT LABBÉ : LES PLANTES
MÉDICINALES ET L'HERBORISTERIE :
À LA CROISÉE DE SAVOIRS
ANCESTRAUX ET D'ENJEUX D'AVENIR



REDIFFUSION
DU COLLOQUE

En introduction de ce colloque, nous avons eu l'immense plaisir d'accueillir **Joël Labbé**, ancien sénateur du Morbihan, qui est revenu sur la genèse et les travaux de la mission d'information dont il était rapporteur. Il a rappelé **la vitalité de la filière, il y a presque 10 ans déjà et la nécessité d'encadrer juridiquement la pratique, qui est privée de cadre juridique depuis la suppression du certificat d'herboriste par Vichy en 1941. Il est revenu sur les travaux de la mission et sur le blocage des Ordres qui a empêché que figure dans le rapport la proposition de reconnaître le métier d'herboriste.**

Egalement, il a listé quelques propositions du rapport très inégalement mises en œuvre (création d'un label « Plantes de France », un objectif de 50 % de terre cultivée en bio à l'horizon 2025, renforcer la cueillette durable, favoriser la transformation artisanale et la vente directe, réexaminer la liste des 148 plantes monopolisées par la pharmacopée, renforcer la formation des praticiens, etc...)

Il a conclu son propos sur **les avancées permises par la mission d'information, en particulier la médiatisation accrue de la filière, la mise en synergie de ses acteurs et actrices et la sensibilisation accrue des élu.es locaux et nationaux aux problématiques de l'herboristerie.**

Marie Pierre Monier, sénatrice de la Drôme, a complété cette introduction en rappelant que son département était l'un des premiers producteurs de Plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM) de France louant notamment le rôle moteur Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) de Nyons mais également la présence de tous les acteurs de la filière (distillerie, transformation, cosmétique, etc)

Elle a rappelé **la forte demande populaire que représente l'herboristerie** (44 % des Français.es ayant recours à la naturopathie et 22 % des compléments alimentaires, 300 millions d'euros annuel pour le marché des huiles essentielles, etc).

Elle a insisté sur les avancées depuis 2018 (Interprofession Plantes, Actives, certification professionnelle "paysan herboriste", ouverture de la libéralisation des plantes médicinales, etc).

Enfin, elle a conclu son propos en introduisant les enjeux du colloque : atouts de la filière, défis de la structuration et encadrement juridique.



Joël Labbé, ancien sénateur du Morbihan
Guillaume Gontard, sénateur de l'Isère
Marie-Pierre Monier, sénatrice de la Drôme

Herboristes, des métiers d'avenir ?

Cette première table ronde avait pour objet de présenter l'ensemble de la filière de la production/cueillette en plante médicinale jusqu'à sa distribution, par un circuit souvent très court, aux consommateurs et consommatrices. Ce fut l'occasion de présenter des métiers pleins de sens, en lien avec une nature respectée, très implantés au cœur de territoires souvent ruraux et favorisant le lien humain. Ce fut également l'occasion de présenter les enjeux économiques de la filière et les données macro-économiques de la filière plus large des Plantes à parfum, aromatiques et médicinales (PPAM) dans laquelle s'inscrit l'herboristerie.

Une production locale, dynamique et vertueuse

L'herboristerie s'inscrit dans la culture plus large des Plantes à parfum et médicinales (PPAM). Selon les données de FranceAgriMer, présentées par Alix Courivaud, ces cultures occupent 60 000 hectares.

+ de 300

PPAM sont cultivées et 700 cueillies sur le territoire national.

28 % des surfaces de cultivées de PPAM sont en bio

C'est la filière agricole la plus « bio » de toutes..

Des productions régionalisées

En effet, les PPAM sont souvent, à l'instar de la lavande ou la coriandre, principalement cultivées dans la moitié du sud du pays (PACA, AURA, Occitanie).

2/3 des terrains font moins de 5 hectares et seulement 6 % plus de 25 hectares .

Ce sont donc des exploitations à très forte valeur ajoutée comme l'a illustré Marie Le Roy, paysanne herboriste du syndicat des SIMPLES, en nous présentant sa ferme de 6000 m², qui cultive 30 espèces (plus une dizaine de plantes sauvages) et rémunère deux exploitant.es et deux salarié.es.

Évolution des surfaces de PPAM en France métropolitaine de 2015 à 2025



Source : FranceAgriMer d'après les données de l'ASP relatives à la politique agricole commune (PAC)

2

François Léger, enseignant-chercheur en agroécologie à AgroParisTech, qui a piloté un dispositif national pour évaluer la rentabilité des très petites fermes (sur le modèle de la ferme du Bec-Hellouin), a confirmé **la meilleure rentabilité des très petites fermes** (bien organisées).

Deux raisons principales de ce succès :



Une grande maîtrise technique notamment pour gérer la diversité des cultures et parfois la transformation à la ferme.



Une stratégie commerciale solide via l'intégration territoriale qui peut également passer par de la vente directe.



Adeline Gadenne
journaliste
indépendante



Marie Le Roy
paysanne-herboriste
syndicat SIMPLES, Fédération
des paysan.nes herboristes



François Léger
enseignant-chercheur
en agroécologie
à AgroParisTech



Alix Courivaud
chargée de
mission
PPAM chez
FranceAgriMer

Une pratique respectueuse du vivant et résiliente...

Si les surfaces de la filière PPAM sont cultivées en bio à hauteur de 28%, **Marie Leroy souligne que concernant les paysan.nes-herboristes comme elle, on atteint les 100% en bio.** Ceci est permis notamment par une très grande variété des productions qui accroît la résilience des exploitations face aux aléas climatiques et aux ravageurs.

... aux nombreux débouchés et ancrée dans les territoires

Comme le rappelaient Alix Courivaud et Marie Le Roy, **les PPAM en général et l'herboristerie en particulier offrent de nombreux débouchés avec des circuits de distribution et de transformation très divers** (agroalimentaire, cosmétique, parfumerie, soin, détergents...)

Ainsi, **en France les PPAM représentent un chiffre d'affaires annuel conséquent :**

3 milliards d'euros pour les compléments alimentaires

1,3 milliards d'euros pour les cosmétiques

300 millions d'euros pour les infusions

250 millions d'euros pour les huiles essentielles

Sources : FranceAgriMer d'après les données de Circanaet de BIOANALYTICS@GOOD, d'OpenhealthCompany, Synadiet, Cosmébio

Marie Le Roy confirme pour sa ferme la multiplicité des débouchés commerciaux (marchés, magasins bio, vente directe, etc). Marion Blandin, de l'Association des herboristeries de France, a souligné que **l'herboristerie insufflé une dynamique de création d'emplois, d'installation de commerces permettant une vitalité dans des centre-villes/centre-bourgs, parfois même dans des communes en proie à une désertification commerciale et/ou médicale avancée.**

La perspective nationale de François Léger ne dit pas autre chose, insistant sur des pratiques qui font vivre des territoires dont les pouvoirs publics doivent reconnaître l'importance dans les politiques agricoles et dans les politiques territoriales. **Il insiste également sur la part non marchande de la pratique**, faite de partage, de valeurs paysannes anciennes d'entraide et de solidarité. Marion Blandin souligne également cette notion, inhérente à l'herboristerie, de partage, de transmission de connaissances traditionnelles et scientifiques, de savoir-faire, de recettes de préparation, etc...

De fait, la pratique de l'herboristerie relève aussi d'une philosophie de vie tournée vers le soin apporté aux autres et à l'ensemble du vivant.

Au-delà de la culture, l'herboristerie c'est aussi la cueillette

Sur 728 espèces de plantes en France métropolitaine, 80 % sont exclusivement cueillies. La part des plantes sauvages est faible en termes de volume mais essentielle en termes de diversité. La cueillette est incontournable, car il est très délicat de passer en culture des plantes sauvages et les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des efforts.

200 cueilleur.euses professionnel.les sont adhérent.es au sein de l'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages, représentée par Emilie Pascal. L'Association a édité une charte éthique et un guide de bonnes pratiques.

Ils et elles jouent un rôle important dans la préservation des milieux naturels : limitant la pression sur la ressource (par exemple sur l'arnica et la gentiane) et faisant office de sentinelle pour alerter sur l'évolution des milieux et des espèces cueillies. A ce titre, ils et elles collaborent avec l'Office français de la biodiversité, le Ministère de la Transition Ecologique, les Parcs naturels régionaux et d'autres gestionnaires pour préserver les populations de plantes cueillies et intégrer la cueillette commerciale dans la gestion des espaces naturels. Les cueilleurs.euses sont des acteurs économiques des territoires ruraux.



Emilie Pascal
coordinatrice de l'Association française des professionnels de la cueillette de plantes sauvages



Marion Blandin
herboriste de comptoir, Association des herboristeries de France



Célia Despax
pharmacienne d'officine en Ile-de-France

Des officines garantes du soin et du lien social

Comme le soulignait Marion Blandin, **les herboristes sont parfois présent.es dans des territoires dénués d'offre de soins.**

Par ailleurs, avec une demande croissante pour les produits « bien-être » et les alternatives à la médecine traditionnelle, ils et elles sont en première ligne pour accompagner les patient.es, les consommateur.trices et assurer leur sécurité.

Il s'agit d'apprendre à utiliser une huile essentielle, de **protéger des tendances qui affluent sur les réseaux sociaux.** Elle souligne également que la désertification médicale, le recours à l'automédication via Internet entraîne une information partielle voire fausse des consommateur.trices.

Cécile Despax, pharmacienne d'officine confirme cela, expliquant accompagner des patient.es qui remettent en question la médecine traditionnelle et souhaitent remplacer leur traitement par de la phytothérapie.

Elle souligne aussi que le soin apporté aux choix et à la qualité des plantes vendues témoigne du soin identique qu'on accorde aux patient.es. Les patient.es curieux deviennent acteurs.trices de leur santé.

Cécile Despax insiste sur la complémentarité entre la médecine traditionnelle et la phytothérapie, elle déplore la résistance des Ordres et plaide pour une meilleure formation des praticien.nes pour une meilleure intégration de la plante dans les parcours de soin.

Tous les intervenant.es, annonçant les débats de l'après-midi, ont insisté sur le besoin d'accompagnement de la filière par les pouvoirs publics.

Une filière qui ne demande qu'à être accompagnée pour grandir

Réduire les importations pour garantir la traçabilité et la qualité des produits :

Sur le volet production, chacune a indiqué que l'essentiel de notre consommation de plantes cultivées ou cueillies venait de l'étranger avec une traçabilité parfois problématique, une qualité inégale et des conditions de travail souvent déplorables. Cette qualité détériorée des produits entraîne souvent une concurrence déloyale avec la production ou la cueillette française.

Développer la production française

La demande française appelle un accroissement de la production française. Les pouvoirs publics l'ont en ligne de mire, comme l'a souligné Alix Courivaud qui indique que **le ministère de l'Agriculture réfléchit à accroître de 10 000 hectares la production de PPAM** avec un accompagnement de l'Etat.

Faire entrer l'herboristerie dans les politiques agricoles

Marie Le Roy comme François Léger ont insisté sur la nécessité d'inclure les paysan.nes-herboristes dans les politiques agricoles notamment dans les aides PAC.

Structurer et soutenir la filière

Parmi les motifs de satisfaction, l'avancée de la structuration de la filière avec la création en 2025 de l'Interprofession « Plantes actives », un sujet abordé lors de la deuxième table ronde.



Ce colloque a été l'occasion également d'entendre sous forme de « carte blanche » deux témoignages inspirants et très différents. Celui d'Emmanuelle Bernier, paysanne – herboriste et éleveuse de l'Aude, qui a tout perdu et doit tout rebâtir après l'incendie qui a ravagé les Corbières en 2025. Et celui d'Emmanuel Delafon, PDG de Chartreuse diffusion, qui développe un projet d'herboristerie dans les monastères de l'Ordre qui revient ainsi à sa mission de soin ancestral.

Première carte blanche

Après le feu, l'herboristerie pour régénérer les paysages

Depuis 13 ans, Emmanuelle Bernier est paysanne – herboriste dans les Corbières dans l'Aude, pratiquant la culture, la cueillette de plantes de garrigues et la transformation. Elle est également éleveuse de brebis et de chèvres. Ces deux activités sont complémentaires, **elle utilise l'herboristerie pour le soin des bêtes**. De nombreuses plantes (romarin, chêne, etc) ont des effets antiparasitaires et les bêtes se soignent elle-même en pâturant. Elle complète ce soin en leur administrant certaines de ses préparations. Ainsi, elle utilise l'élevage en herboristerie. **La pâture des animaux entretient les plantes et les tailles ce qui favorise la cueillette.**

Mais toute **cette activité s'est brutalement arrêtée** le 5 août dernier **à cause du méga feu qui a ravagé 17 000 hectares dans les Corbières**, sa ferme, son troupeau, son chalet et ses pâturages. Après la catastrophe, un immense élan de solidarité s'est développé dans le territoire et lui a permis de pouvoir se tourner vers le futur. Elle envisage de replanter après 2 ans de fertilisation des sols avec de l'engrais vert. Son objectif est de pouvoir vendre ses nouvelles productions sur les marchés dans 5 ans. **Cette destruction intégrale oblige à tout repenser de zéro à partir de ce qu'elle est aujourd'hui.** Avec du soutien, c'est l'opportunité de reconstruire quelque chose de plus vertueux et plus adapté au dérèglement climatique.

Les Corbières sont une zone d'aridification. L'agriculture y est soutenue à bout de bras. Pour le moment, l'herboristerie n'est pas menacée car les plantes de garrigues résistent encore bien à la sécheresse. Pour la forêt qui devient une poudrière, le défi est immense.



Emmanuelle Bernier, paysanne – herboriste et éleveuse de l'Aude,

Redonner sa place au pastoralisme

Le **pastoralisme retrouve ainsi sa légitimité pour entretenir les sous-bois**. Les pouvoirs publics doivent agir pour faciliter cet entretien de la forêt par le pastoralisme.

Il est alors nécessaire de renforcer le soin par les plantes des bêtes et de le rendre accessible aux éleveur·euses via leur formation, comme celle des vétérinaires.

Mettre en place un plan d'urgence

Il faut également **un plan d'urgence pour la régénérescence de la forêt** : la création d'une unité de forestiers sapeurs, l'accès aux pratiques forestières régénératives.

Il faut réfléchir à planter des parcelles coupe-feu avec des espèces résistantes comme le romarin.

Nourrir et protéger les sols

Pour permettre au sol de revivre et de s'enrichir, il est indispensable de **laisser une partie importante du bois se décomposer sur place pour refaire de l'humus**. Il faut également encadrer fortement l'utilisation des machines qui créent des rigoles et assèchent les sols. Par ailleurs, appauvrir les sols, c'est permettre leur recolonisation par les seules espèces pyrophiles comme le pin d'Alep, qui prépare les incendies de demain.

Après l'incendie, ses parcelles ont progressivement reverdi, témoignant de la résilience des milieux grâce au travail mené en amont et à la diversité des plantes qui les composaient.

Après l'incendie : restaurer et replanter

loi interdit également le pâturage pendant 10 ans sur les zones brûlées. Il s'agit d'une décision absurde. Il existe heureusement une exception méditerranéenne. Mais les bêtes ne peuvent pas manger que des pousses de pin d'Alep, elles ont besoin de diversité. Le plus pertinent serait de broyer les troncs, laisser le broyat sur le sol et ressemer. Les plantes médicinales ne poussent pas seules dans le désert, pas même le thym et le romarin. Il faut les aider. Avec beaucoup d'aide, Emmanuelle espère replanter 10 000 hectares de semis à l'automne.

Il faut aider la biodiversité avec des fascines pour retenir l'eau, avec des exclos pour protéger du pâturage des bêtes certaines zones naturelles ou replantées. Ces efforts produisent des résultats : ses parcelles semées reverdisent, y compris les arbres. Ils sont toujours vivants et le pastoralisme et l'entretien des sous-bois les stimulent.

Changer de modèle : cultiver la résilience

Pour Emmanuelle, il s'agit d'un changement de perspective complet. Elle n'est plus exploitante agricole, comme elle le coche sur les formulaires, mais paysanne herboriste, au sens d'artisane des paysages. Elle n'exploite plus le sol pour ses brebis, elle plante pour régénérer les sols. Son intuition d'hier est devenue sa nécessité d'aujourd'hui. La résilience est le maître mot. Il ne s'agit pas de retrouver ce qui était avant, mais de faire advenir une biodiversité et des pratiques agricoles adaptées au nouveau climat.



L'herboristerie comme outil de soin : l'exemple des Chartreux

Emmanuel Delafon, PDG de *Chartreuse diffusion*, est venu conter l'histoire des moines Chartreux, qui renouent depuis peu avec leur mission historique de soin.

Au XIII^e siècle, Louis IX a donné le château maléfique Vauvert aux moines chartreux. Il leur demande de faire de ce lieu situé juste derrière l'actuel Sénat d'en faire un refuge, un lieu de halte pour les voyageurs rejoignant Paris par le sud.

Les Chartreux sont des apothicaires, des arboriculteurs. Au début du XVII^e, ici même dans l'espace de l'actuel jardin du Luxembourg, **ils cultivent et entretiennent l'une des plus grandes pépinières d'Europe : 18 000 plantes qui sont vendus dans toute l'Europe.** Dans leur perspective, les Chartreux soignent les âmes en priant pour leur salut et les corps grâce aux plantes. Ceux du monastère de Vauvert soignent tout Paris du cardinal de Richelieu au petit peuple.



A travers l'histoire, Les Chartreux ont montré une robustesse, une résilience particulière. C'est un ordre millénaire qui a résisté aux expulsions, aux guerres, aux révolutions. Le monastère de Vauvert est ainsi détruit sous la Révolution française.

Aujourd'hui l'ordre est présent dans 22 monastères dans le monde entier et est toujours tourné vers le soin. Il est mondialement connu pour la production de sa liqueur, la Chartreuse, réalisée à partir d'une recette secrète de 130 plantes.

Ils font vivre de nombreux paysan.nes – herboristes et des cueilleur.euses en achetant 40 tonnes de plantes sèches par an provenant principalement de la région grenobloise.



Moine Chartreux



Monastère de la Grande Chartreuse

Diversifier l'activité des Chartreux

Par ailleurs, les Chartreux souhaitent diversifier leurs activités et ne plus se limiter à la production de liqueur. Cette volonté passe notamment par le développement de la culture de plantes dans les monastères et par la création d'une gamme de produits à base de plantes tournée vers le soin. Cette évolution traduit la volonté de réinvestir les savoir-faire liés aux plantes dans de nouvelles activités, au-delà de la seule production de la liqueur.



Vers l'autoproduction des plantes

Cette diversification répond également à une difficulté d'approvisionnement.

Les Chartreux n'ont pas trouvé de volumes suffisants de plantes de qualité pour répondre à leurs besoins. Ils ont donc décidé de développer leur propre production afin de renforcer leur autonomie. **Leur objectif est ainsi de produire 75 % des plantes utilisées dans leurs monastères.**

Le monastère des Portes, dans l'Ain, constitue un exemple concret de cette démarche. Depuis deux ans, le monastère développe une activité de gemmothérapie, c'est-à-dire une forme de phytothérapie utilisant notamment les bourgeons, avec des plantes totalement produites au sein du monastère.



Tisser le lien entre le passé et le futur

Leur volonté est de faire le lien entre un savoir-faire ancestral et une entreprise moderne. Si Emmanuel Delafon ne connaît pas les 130 plantes de la recette secrète de la Chartreuse, pas plus qu'il ne reconnaît toutes les plantes cultivées dans les jardins des monastères, il apporte un savoir-faire et souhaite contribuer au développement de la filière de l'herboristerie.

Il est heureux d'être ici tout proche de ce monastère historique où la Chartreuse, « l'elixir de longue vie » est née, heureux de contribuer à ce que les Chartreux retrouvent leur mission historique de soin, heureux de contribuer au développement de l'herboristerie.

Quelle structuration pour une filière en plein essor ?

La seconde table ronde du colloque s'est concentrée sur l'histoire de l'herboristerie, sur les formations existantes et plus largement sur la manière dont la filière se structure. Comme l'a exprimé Sabrina Boutefnouchet lors de sa prise de parole, **en 2018, lorsque Joël Labbé mène en tant que rapporteur la mission d'information du Sénat sur les plantes médicinales et l'herboristerie, « nous étions tous là dans notre coin. Aujourd'hui, on se connaît tous, on interagit. »**. C'est cette marche vers la structuration et la reconnaissance que les intervenant.es ont raconté pendant l'heure et demie de la table ronde.

Le constat d'un besoin d'encadrement renforcé pour sécuriser la filière et lutter contre les dérives

Thierry Thévenin, paysan-herboriste et personnalité référente du secteur de l'herboristerie a raconté la prise de conscience progressive de l'insécurité juridique vécue par la filière. En vendant du bleuet, du souci et du plantain, il est susceptible d'être poursuivi par la justice. **La structuration s'explique par une volonté de reconnaissance et de conformité réglementaire de la part des acteurs.** Cela passe notamment par l'émergence d'une offre de formation solide, avec l'objectif de faire reconnaître une profession de producteur.rice, qui transforme, vend et conseille en circuit court. Thierry Thévenin a participé à **la construction du titre de "paysan-herboriste" au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), entreprise et réalisée par la Fédération des paysan·nes-herboristes FPH.** Le référentiel de ce métier a été construit à partir d'un travail impliquant de nombreux professionnel·les, dans une volonté de partir du terrain pour comprendre ce qu'était ce métier. Thierry Thévenin a aussi souligné **la qualité remarquable de la flore française, avec 7000 espèces de plantes, et environ 15 000 avec les outre-mer.**

Sandrine Lamoulie-Ferrier a évoqué les difficultés plus spécifiques rencontrées par les herboristes de comptoir. Dans un contexte de forte demande de la part des consommateurs.trices pour les produits naturels, de nombreuses informations erronées circulent sur internet générées parfois par IA. Il existe aussi de nombreuses malfaçons et contrefaçons, de la vente en ligne de produits au sourcing douteux ou des magasins avec du personnel non formé.

Les effets de mode, souvent portés par des contenus en ligne, provoquent par ailleurs une surexploitation de quelques plantes alors que d'autres pourraient être efficaces pour le même besoin. **La structuration et la reconnaissance de la filière sont nécessaires pour lutter contre ces écueils.**

Sandrine Lamoulie-Ferrier a dénoncé une législation en décalage avec la pratique du terrain et la croissance du marché des produits naturels. Selon elle, la liste des plantes libérées du monopole est trop restreinte et contournable en achetant en ligne, les conseils limités aux allégations de santé autorisées impactent la sécurité d'utilisation des plantes et l'absence de reconnaissance officielle de la profession et des formations permet à des personnes non formées de prodiguer des conseils néfastes sur les réseaux sociaux.

Françoise Pillet a elle aussi souligné le **manque de reconnaissance et de lisibilité de la filière, un métier non reconnu et sans statut.**

La nécessité de poursuivre la structuration de la filière en reconnaissant le métier d'herboriste

Plusieurs structures regroupent les paysan·es-herboristes, dont le Syndicat SIMPLES fondé en 1982 et la FPH (Fédération des Paysan·nes-herboristes). Thierry Thévenin en est membre actif après en avoir été respectivement porte-parole et président



Thierry Thévenin
paysan-herboriste



Sandrine Lamoulie-Ferrier
herboriste de comptoir
représentante l'Association
des Herboristeries
de France



Françoise Pillet
vice présidente de la
Fédération Française
des Écoles
d'Herboristerie



Sabrina Boutefnouchet,
enseignante-chercheuse en
pharmacognosie à
Paris-Cité et
présidente de l'AFAC*



Sandrine Lamoulie-Ferrier a expliqué le rôle de l'Association des Herboristes de France créée en 2023. **Les herboristeries de comptoir sont des commerces physiques de vente aux particuliers de plantes médicinales.**

Les professionnel·les de ce secteur ont souhaité, face aux écueils et aux mauvaises pratiques observées sur le marché, définir et encadrer leur pratique. Ils et elles ont notamment mis en place des critères d'adhésion à l'association, en particulier la compétence qui est évaluée au travers du parcours de formation ou du parcours professionnel. **Il s'agit ainsi de lutter contre le manque de régulation et de reconnaissance qui permet à des personnes non ou mal formées de vendre et conseiller sans les compétences requises.**

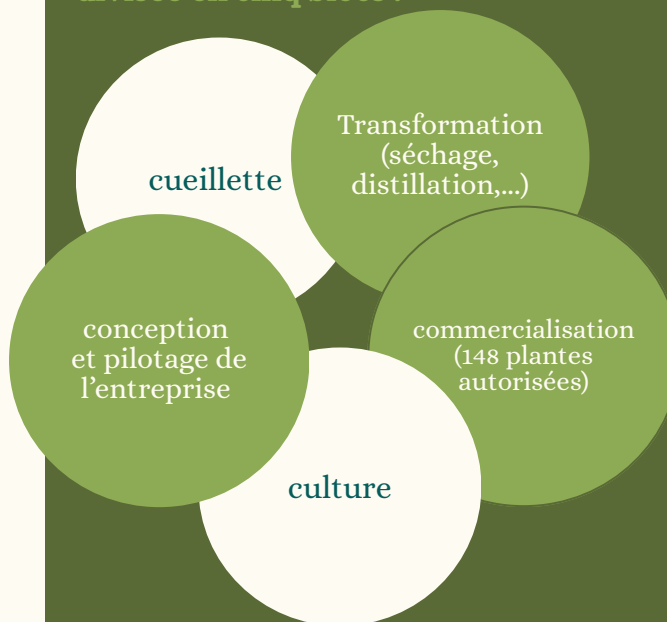
L'association a publié une charte éthique et un guide des bonnes pratiques et travaille à l'élaboration d'un référentiel métier en vue d'une inscription au RNCP. Sandrine Lamoulie-Ferrier a ensuite détaillé la complexité du métier d'herboriste de comptoir et les compétences mises en oeuvre : une connaissance approfondie de la plante médicinale, une capacité à faire des mélanges de tisanes pertinents, l'écoute, le respect de la confidentialité et la connaissance des contre-indications et des interactions.

La reconnaissance officielle du métier d'herboriste est au cœur des enjeux.

Elle est indispensable pour clarifier les métiers, établir un statut, adapter la réglementation, etc. Il s'agit également de reconnaître les formations de plus en plus nombreuses, qui mènent aux métiers de l'herboristerie et contribuent également à la structuration de la filière.

L'indispensable développement des formations

L'obtention du titre de paysan-herboriste inscrit au RCNP nécessite une formation divisée en cinq blocs :



Trois ans après la reconnaissance par France compétences : 100 personnes sont dans une démarche pour obtenir ce titre. Cette formation est dispensée dans le seul CFPPA de Nyons. Thierry Thévenin a par ailleurs dénoncé les difficultés de financement des formations : l'organisme VIVEA a en effet retiré les parcours liés à l'herboristerie de ses financements prioritaires, les priorités de VIVEA étant définies par les Régions.

Françoise Pillet a présenté la Fédération française des écoles d'herboristerie (FFEH) et le rôle de ses cinq écoles dans la transmission des savoirs liés aux plantes médicinales et la formation des professionnel.le.s de la filière. **Depuis leur création, elles ont formé près de 39 000 personnes, dont 4 000 à 5 000 certifiées, à travers des parcours allant de la formation courte aux formations professionnalisantes.**

Elle a également souligné les difficultés actuelles d'accès à la formation, notamment liées à la dépriorisation des formations d'herboristerie par VIVEA, ainsi que les enjeux de structuration et de reconnaissance des métiers de la filière. Un travail est d'ailleurs en cours avec l'Association des Herboristeries de France (AHF) pour élaborer un référentiel métier. **La Fédération a par ailleurs co-construit avec les différents acteurs de la filière la Carte de l'Herboristerie Engagée**, afin de donner davantage de visibilité aux professionnel.les et aux structures engagés dans une démarche de qualité, et d'aider les consommateur.ices à mieux s'orienter.

Sabrina Boutefnouchet a présenté sa spécialité, la pharmacognosie, c'est-à-dire l'étude de la chimie des substances naturelles. Elle est enseignante-chercheuse et responsable de formation à l'Universités Paris-Cité pour le DIU Phytothérapie-Aromathérapie, qui depuis 2009 forme chaque année une cinquantaine de professionnels.

Elle a également présenté la licence professionnelle en CSHPSP (conseillers spécialisés en Herboristerie et Produits de santé à base de plantes) de l'Université Paris-Cité ainsi que l'ensemble des DU et DIU qui existait sur le territoire métropolitain et ultra-marin.

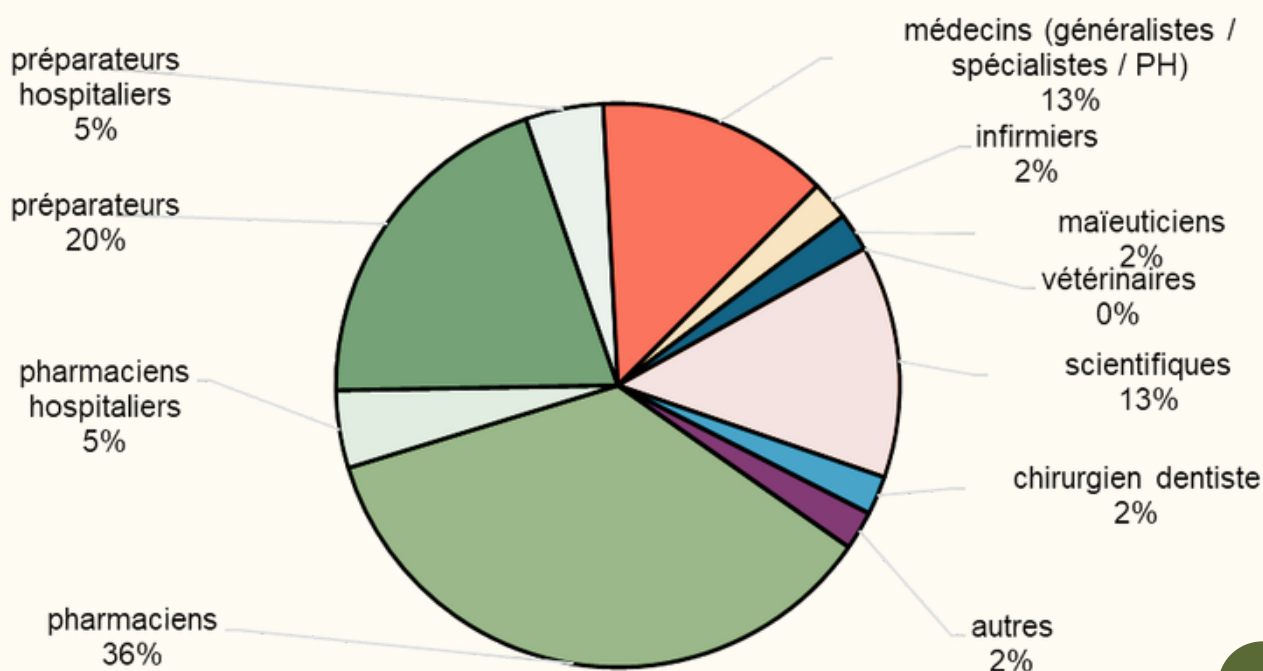


Etudiant.es dans la Formation en alternance en Pharmacie d'officine, Herboristerie, Magasins spécialisés

Cette licence professionnelle est la première formation universitaire dans le domaine de l'herboristerie et a été créée en 2020. Elle vise à acquérir une connaissance du secteur, les bonnes pratiques en termes de conseil, de prescription et de vigilance, la pharmacognosie ainsi que la transformation, l'extraction, la distillation, et les mélanges pour tisanes.

La licence accueille principalement des pharmacies d'officine, mais aussi des herboristeries. Sabrina Boutefnouchet a loué la complémentarité des formations universitaires en herboristerie avec celles de la FFEH, en particulier sur les aspects technico-réglementaires, sur les données de sécurité vigilance et sur la connaissance approfondie de l'offre afin notamment d'évaluer la qualité des produits sur le marché. Elle a par ailleurs évoqué le projet de licence professionnelle sur les métiers de l'herboristerie, qui pourrait voir le jour à Grenoble.

DIU PHYTO - Profils des inscrits : exemple 2025-2026



Reconnaître les métiers pour mieux rémunérer les acteur.ices

La séquence de questions-réponses avec la salle a notamment mis en exergue les difficultés rencontrées par les herboristes de comptoir, les paysannes et paysans-herboristes et les cueilleuses pour se rémunérer. S'agissant des premiers, les chiffres sont mal connus car le secteur manque d'harmonisation et est donc difficile à interroger. Nombreux sont celles et ceux qui ne se rémunèrent pas ou moins que le SMIC. S'agissant des paysannes et paysans-herboristes, Thierry Thévenin a raconté avoir mis 10 ans pour avoir un revenu normal, expliquant qu'il s'agissait d'un métier passion peu rémunérateur. Il y a en effet une tension entre ce que le consommateur est prêt à payer et le prix nécessaire pour assurer une rémunération correcte aux paysan·nes-herboristes. La concurrence des plantes importées arrivant à des prix très bas impacte par ailleurs fortement cette filière. Les herboristeries doivent ainsi souvent recourir aux grossistes même si elles veulent privilégier les petits exploitant.es, pour des raisons de rentabilité et de prix de vente. La chute de la filière bio et son dénigrement ont été évoqués.

La nécessité d'une réflexion collective a été exprimée afin de rassembler les acteur.rices de la filière sous une seule bannière, avec un slogan impactant. Pour poursuivre la structuration de la filière entamée depuis sept ans, il semble en effet souhaitable d'avancer vers une interprofession ou du moins une "maison commune" de l'herboristerie. Rassembler les forces vives est en effet nécessaire pour pouvoir peser et engager l'indispensable encadrement juridique de la pratique.



Comment sortir de l'ambiguïté ? Quel encadrement juridique de la pratique ?

Depuis la suppression du certificat d'herboristerie en 1941 sous le régime de Vichy, la filière évolue dans un vide juridique préjudiciable pour la reconnaissance des professions, la sécurité des consommateurs et la pérennité des savoirs ancestraux. Cette troisième table ronde visait justement à clarifier le cadre juridique en abordant trois axes majeurs : la révision de la liste des plantes autorisées, l'encadrement des allégations de santé et la reconnaissance juridique des métiers.

Les incohérences du cadre actuel : la précarisation des professionnel.les et l'effacement des savoirs ancestraux

Aline Mercan, médecin généraliste et anthropologue de la santé, a évoqué la manière dont le manque de reconnaissance agit sur l'efficacité, la qualité et la valorisation des savoirs, des compétences et des produits.

La complexité actuelle, marquée par la multiplicité des acteurs.trices, des textes et des enjeux, empêche une position claire et cohérente. Les professionnel.les de santé, par exemple, ne bénéficient d'aucune formation dans leur cursus et ne peuvent pas se prévaloir du titre de spécialiste en phytothérapie. Cela entrave la possibilité d'une rémunération à la hauteur de leurs engagements et engendre des situations absurdes, comme lorsqu'un.e pharmacien.ne passionné.e qui, décidant d'ouvrir exclusivement une herboristerie, perd le titre de « pharmacien » et se voit retirer le monopole sur la vente des plantes. En ce sens, Flavien Meunier, avocat spécialisé dans les Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM), a souligné que l'absence de cadre clair expose les professionnel.les à des accusations de charlatanisme tout en les privant des moyens d'exercer en toute sécurité. C'est pourquoi il serait nécessaire de mettre en place un socle commun de formation et de réglementation, potentiellement au niveau européen.

Nicolas Soizy, agriculteur, cueilleur et producteur de plantes médicinales sur l'île de La Réunion, a quant à lui dénoncé l'absence de statut pour les tisanneur.euses réunionnais.es comme une menace pour la pérennité de la médecine traditionnelle. La Réunion a bénéficié pendant longtemps d'une relative souplesse dans l'application de la loi, liée à l'ancrage historique des pratiques traditionnelles dans les habitudes de la population. À ce titre, de nombreux tisanneur.euses ne bénéficient ni de statut officiel, ni de diplôme.

Depuis plusieurs décennies, certaines plantes médicinales réunionnaises ont été inscrites à la pharmacopée française et d'autres devraient être prochainement libérées. Une partie des plantes issues de la médecine traditionnelle réunionnaise est donc tombée sous le monopole pharmaceutique. Pourtant, les propriétés de ces plantes ont été reconnues grâce au long travail de recueil des tisanneur.euses réunionnais.es. En 2024, Nicolas Soizy a été l'objet d'un contrôle dans son séchoir et sanctionné pour avoir mentionné les vertus de ses tisanes. La DEETS affirme qu'aucune allégation de santé n'existe pour les plantes médicinales endémiques de la Réunion, ce qui contredit la vente possible de ces mêmes plantes par les pharmaciens. Nicolas Soizy regrette le choix des autorités locales de sanctionner plutôt que d'accompagner et d'informer les professionnel.les.



Aline Mercan
médecin généraliste,
anthropologue de la santé



Flavien Meunier,
avocat spécialisé
dans les PPAM



Nicolas Soizy,
tisanneur à la Réunion



Guillaume Gontard,
sénateur de l'Isère



Thierry Hennebelle, professeur et
chercheur de la Faculté des
Sciences Pharmaceutiques et
Biologiques de l'Université de Lille

Les blocages de l'évolution : quand traditions et exigences scientifiques s'opposent

Aline Mercan a fait allusion à la cristallisation des débats sur la liste des plantes autorisées et les allégations autour de la nature de la preuve, opposant les arguments scientifiques aux données issues de la tradition. Comme l'a illustré l'épisode de la directive de 2004 (24 CE), qui a produit l'effet inverse de celui souhaité en propulsant tous les produits vers la catégorie des compléments alimentaires, la composition variable des produits naturels contraste avec l'exigence de standardisation des médicaments, créant d'importants enjeux économiques, sanitaires et politiques.

Selon Thierry Hennebelle, professeur et chercheur de la Faculté des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques de l'Université de Lille, **le système actuel, conçu pour limiter les revendications abusives des industriels, est bloqué par l'impossibilité de définir des critères d'évaluation intégrant la tradition.**

Très peu de plantes sont considérées comme « cliniquement significatives » ou avec des effets réellement prouvés selon les critères actuels, ce qui crée une opposition entre le circuit pharmaceutique, où tout est enregistré, et le circuit alimentaire, où les données manquent. **La libéralisation des plantes étant un processus lent, comme le travail de l'ANSM** sur les plantes ultramarines (19 libéralisées, 3 en attente) en témoigne, seules deux voies existent pour échapper au monopole pharmaceutique :

utiliser une des **148 plantes autorisées** (mais sans les transformer)

ou

produire des compléments alimentaires (plus de **1400 plantes** sont admises tacitement).



JAMELONIER
(*SYZYGium CUMINI*)



GOYAVIER (*PSIDIUM GUJAVA*)

GRAINE

FEUILLE

USAGE : TROUBLES
DE LA GLYCÉMIE

PEU D'USAGE
ALIMENTAIRE ÉVIDENT
RETROUVÉ

USAGE : DIARRHÉE

Flavien Meunier a rappelé qu'il **n'existait pas de règlement européen sur les plantes** (contrairement aux matières alimentaires), les pays membres étant divisés entre exigence de preuves scientifiques et prise en compte de la tradition. La jurisprudence de la CJUE a cependant tranché en demandant des éléments scientifiques pour la commercialisation des produits.

Ceci plonge les herboristes dans une situation paradoxale que souligne Thierry Hennebelle. Il faut de l'écrit, des enquêtes ethnopharmacologiques ou a minima des traces écrites et multiples d'usages connus et bien maîtrisés dans le temps long. Mais si un pharmacien/herboriste référence correctement l'origine et les effets d'une plante il peut mettre en lumière un paysan herboriste qui commercialise des plantes sous monopole.

Sortir de l'ambiguïté pour établir les propriétés des plantes expose donc les acteur.trices de la filière.

Selon Flavien Meunier, **le complément alimentaire constitue un très bon exemple d'une évolution juridique pertinente et favorable**, qui a commencé par une reconnaissance européenne. Il propose d'ailleurs de modifier l'article 42-11-12 du Code de la santé publique pour aligner la vente des plantes sur leur usage dans les compléments alimentaires. Actuellement, une même plante peut être vendue dans un complément par des non-pharmaciens, mais interdite si elle est vendue sous une autre forme, créant une ambiguïté juridique absurde.

Si l'emploi d'une plante est autorisé dans les compléments alimentaires, il devrait logiquement être possible de la vendre sous d'autres formes par des acteurs autres que les pharmaciens sans pour autant que ces produits utilisent la sémantique médicale.

Faire évoluer la norme au niveau français et européen

Thierry Hennebelle considère que la chantier de la libéralisation des plantes médicinales n'était pas une priorité pour l'ANSM tout en soulignant qu'il n'y avait pas d'opposition de principe non plus. Il a rappelé que **l'Agence avait un rôle d'expert et n'était pas décisionnaire, soulignant en creux la nécessité d'une impulsion politique**. Il a enfin avancé que le chantier des plantes ultra-marines étant entamé, il y aurait de toute façon une évolution de la liste des 148 plantes libérées à un horizon qu'il anticipe "raisonnablement" autour de l'année 2028.

Le débat a également porté sur la possibilité pour les herboristes de jouer sur l'ambiguïté pour bénéficier du statut beaucoup plus ouvert des compléments alimentaires. Pour Flavien Meunier, le statut de complément alimentaire est suffisamment défini pour ne pas permettre une telle pratique.

Par ailleurs, comme l'a souligné depuis la salle, Claire Guignier pour Synadiet, le statut du complément alimentaire et plus largement de la filière PPAM est **menacée par l'évolution des règles européennes**.



ANSM
LIPPIA ALBA (FEUILLE DE) (TWA TAS)
Lippiae albae folium,

DÉFINITION

Feuille, entière ou fragmentée, séchée,
de *Lippia alba* (Mill.) N.E. Brown.
Teneur: au minimum 3,0 pour cent de dérivés
totaux de l'acide ortho-dihydroxycinnamique,
totaux, exprimés en actéoside ($C_{21}H_{36}O_{15}$; M,
625) (drogue desséchée).

CARACTÈRES

Odeur aromatique, évoquant soit le citron,
soit le carvi, lorsqu'elle est broyée.

En effet, l'analyse toxicologique des plantes est en train d'évoluer d'une analyse complète de la plante vers une analyse individuelle de chacune de ses composantes. Cette nouvelle procédure débouche sur des aberrations menaçant d'interdiction des plantes comme la rhubarbe, le fenouil ou le thé vert.

En France, la Direction générale de l'alimentation (DGAL) a entrepris une refonte complète du cadre réglementaire des compléments alimentaires et notamment de son arrêté plante sans aucune transparence avec les acteurs de la filière.

Découle de cette inquiétude deux conclusions :



toute la filière PPAM toute la filière PPAM est traversée par les **mêmes défis et a donc un intérêt presque existentiel** à travailler de concert pour éviter un durcissement des normes et même au contraire obtenir leur assouplissement dans un cadre sanitaire sécurisé.



l'échelon européen est primordial en matière d'édiction de ces normes, sans doute plus encore que l'échelon national, et nécessite de porter le plaidoyer à Bruxelles.

En ce sens, la nouvelle interprofession Plantes Actives est un cadre bienvenue pour œuvrer de concert.



Conclusion : Unir les forces vives pour peser politiquement



Les acteurs et actrices de la filière présent.es ce jour ont collectivement décidé de se structurer davantage au sein d'une interprofession ou d'une maison commune pour unifier la voix de l'herboristerie et la porter auprès des pouvoirs publics.

Guillaume Gontard et Marie Pochon ont affirmé leur volonté de construire des groupes de travail parlementaires transpartisans au Sénat et à l'Assemblée nationale pour réfléchir et œuvrer à l'évolution des normes qu'il s'agisse du statut de paysan - herboriste pour de la libéralisation de davantage de plantes. Ils ont également affirmé la nécessité de constituer un tel groupe de travail au Parlement européen. Pour maximiser l'intérêt des parlementaires, ces groupes de travail pourraient s'intéresser plus largement à toutes les problématiques de la filière PPAM dont la journée a montré qu'elles étaient nombreuses et très liées avec celles de l'herboristerie.

En conclusion, Marie Pochon, députée de la Drôme, a insisté sur **la nécessité d'inscrire ce combat dans le combat plus large pour la défense de l'agriculture familiale, de l'agriculture biologique, de la démocratie de l'eau face à l'offensive ultra-productiviste du syndicat majoritaire soutenue par l'actuelle ministre de l'Agriculture.** Dans un contexte de résistance, le combat pour la reconnaissance de l'herboristerie, permettrait au contraire de retrouver le chemin du progrès vers une agriculture à taille humaine, résiliente, bénéfique pour les territoires et respectueuse du vivant.



Marie Pochon,
députée
de la Drôme



Nous remercions l'ensemble des intervenant.es et des organisations ayant contribué au colloque « Cultiver l'avenir de la filière herboristerie française », organisé le 17 avril 2026.

Leurs témoignages, leurs analyses et leurs prises de position ont permis de mettre en lumière les principaux enjeux qui traversent aujourd'hui la filière : sa reconnaissance, son cadre juridique, sa structuration professionnelle et son développement. À travers les différentes organisations représentées, ce colloque a également permis de rendre compte de la diversité des acteurs et actrices engagé.es dans la construction de l'avenir de l'herboristerie française. Nous remercions ainsi toutes les personnes et structures qui, par leur engagement, leurs réflexions et leurs expériences, participent à ouvrir la voie à une rupture avec les modèles existants et portent l'espoir de repenser collectivement notre rapport au vivant, à la santé et à la production.



FÉDÉRATION
PAYSAN-NES
HERBORISTES



fédération française des écoles d'herboristerie



Association des
Herboristeries de
France

